

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

*** 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** AZARIUS

· **UFI:** HDV2-S05N-V00Y-0A6M

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Crophthetics Ltd

Third Floor, 126-134 Baker Street, London

W1U 6UE, UK

info@jtagro-crophthetics.com

Tél : +44 1628 272102, pour tous les appels, 9am - 5pm GMT

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

· **Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 022 649 636

info@poisoncentre.be

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Azoxystrobine

Méthanol

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH 208: Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants**· **Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 68439-49-6	Alcools C16 - C18, éthoxylés ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	≥10-≤50%
CAS: 131860-33-8	Azoxystrobine ☒ Acute Tox. 3, H331; ☒ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥10-≤25%
CAS: 68425-94-5	Résidus (pétrole), reformage catalytique, fractionnement, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315	≥1-≤3%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	Méthanol ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☒ STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	≥0-≤2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0-≤0,05%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage (TRGS):** 12
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 Méthanol

VL	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm D;
----	--

· DNEL

67-56-1 Méthanol

Oral	DNEL Acute - oral, systemic effects	8 mg/kg bw/day (la population)
Dermique	DNEL Long terme - effets cutanés, systémiques	40 mg/kg_bw/d (l'ouvrier)
	DNEL Acute - dermal systemic effects	40 mg/kg bw/day (l'ouvrier)
Inhalatoire	DNEL long-term - inhalation local effects	8 mg/kg bw/day (la population)
	DNEL Long terme - inhalation, effets systémiques	260 mg/m ³ (l'ouvrier)
	DNEL Aiguë - inhalation, effets systémiques	50 mg/m ³ (la population)
	DNEL Acute - inhalation, local effects	260 mg/m ³ /d (l'ouvrier)
		50 mg/m ³ /d (la population)
	DNEL Acute inhalation systemic effects	260 mg/m ³ (l'ouvrier)
		8 mg/m ³ (la population)
		50 mg/m ³ (la population)

2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Dermique	DNEL Long terme - effets cutanés, systémiques	1,2 mg/kg_bw/d (la population)
	DNEL Long-Term - effets cutanés, systémiques	0,966 mg/kg (l'ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme - inhalation, effets systémiques	0,345 mg/kg (la population)

· PNEC

67-56-1 Méthanol

PNEC court terme, eau douce	154 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, eau de mer	15,4 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, station d'épuration	100 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme sédiments d'eau douce	570 mg/kg (Organismes aquatiques)
PNEC sol à court terme	23,5 mg/kg (teresstric organismens)
PNEC court terme sédiments d'eau de mer	34,6 mg/kg (Organismes aquatiques)

2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC court terme, eau douce	0,004 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, eau de mer	0,0004 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, station d'épuration	1,03 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme sédiments d'eau douce	0,0499 mg/kg (Organismes aquatiques)
PNEC sol à court terme	3 mg/kg (teresstric organismens)
PNEC court terme sédiments d'eau de mer	0,0049 mg/kg (Organismes aquatiques)
PNEC à court terme, rejets intermittents	0,0001 mg/l (Organismes aquatiques)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 4)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	jaunâtre à orange
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé.
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	475 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6-8
· Viscosité:	Non déterminé.
· Viscosité cinématique	117-541 mPas
· Dynamique à 20 °C:	Entièrement miscible
· Solubilité	Non déterminé.
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	1,1 g/cm³
· Densité à 20 °C:	Non déterminé.
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité (15°C)	

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,1-<1 %
· VOC (CE)	0,1-<1 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 6)

68439-49-6 Alcools C16 - C18, éthoxylés		
Oral	LD50	300-2.000 mg/kg (rat)
131860-33-8 Azoxystrobine		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	0,7 mg/l (rat)
67-56-1 Méthanol		
Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one		
Oral	LD50	1.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:**

Oral	NOEC	0,13 mg/l (algues)
	LC50 (96h)	1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	EC50 (48h)	0,83 mg/ltr. (Daphnia magna)

68439-49-6 Alcools C16 - C18, éthoxylés

LC50 (96h) mg/ltr.	0,1-1 mg/ltr (poisson)
NOEC	<1 mg/l (algues)

131860-33-8 Azoxystrobine

LC50 (96h)	0,47 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	0,28 mg/l (Daphnia magna)
ErC50 (96h)	2 mg/ltr (algues)

2634-33-5 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

LC50 (96h) mg/ltr.	1,6-2,18 mg/ltr (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50 (48h)	2,94-3,27 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 7)

EC50 (72h)	0,11 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (OECD 201) 0,11 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC10 (72h)	0,04 mg/ltr. (Scenedesmus quadricauda) (OECD 201)
NOEC	0,21 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 215)

· **Persistante et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN3082
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alcohols C16 - C18, éthoxylés, Azoxystrobine)
· IMDG, IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alcohols C16 - C18, ethoxylated, Azoxystrobin)

(suite page 9)

BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

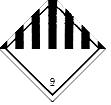
Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 8)

· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IATA	
	
· <i>Classe</i> · <i>Étiquette</i>	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· IMDG	
	
· <i>Class</i> · <i>Label</i>	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· Groupe d'emballage	
· <i>ADR, IMDG, IATA</i>	III
· Dangers pour l'environnement	
· <i>Marquage spécial (ADR):</i> · <i>Marquage spécial (IATA):</i>	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Azoxystrobine Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· <i>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</i> · <i>No EMS:</i> · <i>catégorie de stockage</i>	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
· <i>Indications complémentaires de transport:</i>	Non applicable.
· ADR	
· <i>Quantités limitées (LQ)</i> · <i>Quantités exceptées (EQ)</i>	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <i>Catégorie de transport</i> · <i>Code de restriction en tunnels</i>	3 (-)
· IMDG	
· <i>Limited quantities (LQ)</i> · <i>Excepted quantities (EQ)</i>	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALCOOLS C16 - C18, ÉTHOXYLÉS, AZOXYSTROBINE), 9, III	

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 9)

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2004/42/CE
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales:
· VOC (CE) 1,1-<11 g/l
· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations**· Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 11)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023

Révision: 20.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: AZARIUS

(suite de la page 10)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits

· **Contact:** FDS personne habilitée

· **Numéro de la version précédente:** 1.2

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE —